



## **AFFAIRES ECONOMIQUES**

### **Extension du Restaurant du Château**

#### **Avant-projet détaillé.**

Madame Pascale FALLOURD, 1ère adjointe chargée de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture rappelle que le conseil municipal réuni le 30 mai 2018 a validé le principe général de l'avant projet sommaire pour la restructuration et l'extension du restaurant du château sur la façade principale du prieuré proposé par Ludovic Forest, architecte.

Il convient aujourd'hui de valider l'avant projet définitif, dernière étape avant le dépôt du permis de construire. L'avant-projet définitif est la mission qui intervient entre l'avant projet sommaire et le dossier de permis de construire. Il est composé d'un descriptif détaillé des travaux à accomplir. Bien que le prieuré ne soit ni classé ni inscrit, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France a été sollicité, cet avant projet définitif est donc le fruit d'une concertation avec celui-ci.

Madame FALLOURD fait part de quelques éléments de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France :

- ✓ Le travail d'architecture est très fin, matériaux et formes sont tout à fait adaptés au site
- ✓ Le projet correspond au confortement d'un usage existant
- ✓ Le projet peut (et doit) être conçu comme réversible, sans atteinte à l'intégrité des maçonneries médiévales

Madame FALLOURD présente à l'appui d'un document "PowerPoint" les différents éléments de l'Avant Projet Détaillé. Elle indique que sur les bases de discussions de l'esquisse du projet de mars 2018, le projet prévoit la mise en œuvre d'une extension de la surface d'exploitation du restaurant, dans une architecture d'expression contemporaine accordée dans son interprétation aux caractéristiques historiques du prieuré. Destinée à accroître l'attractivité du restaurant et à en optimiser le fonctionnement, cette intervention a pour mission de le rendre visible et fonctionnel, adapté aux usages contemporains mais harmonieusement accordé à la bâtisse ancestrale qui l'abrite, ouvert sur l'avenir et ancré au rivage chargé d'histoire de Saint-Sernin-du-Bois, respectueux du site et de son environnement naturel.

Madame FALLOURD précise que l'estimation chiffrée du coût de l'opération devra être conforme aux prévisions budgétaires, le loyer perçu couvrant les annuités d'emprunt. La réalisation des travaux devra limiter l'impact sur l'activité des exploitants.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :**

- De valider les grands principes de l'Avant Projet Détaillé
- De revoir les « verticalités »
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

## **AFFAIRES SCOLAIRES ENFANCE JEUNESSE**

### **Marché transports scolaires à la rentrée 2018**

Le marché de transports scolaires a été conclu en 2015 pour une durée de trois ans. Il arrive de ce fait à échéance à la fin de cette année scolaire 2017/2018.

Une nouvelle consultation a été lancée le 18 mai 2018 pour l'exécution du service communal de transport scolaire N°30332, à compter du 03 septembre 2018, pour l'année scolaire 2018/2019, avec possibilité de renouvellement pour l'année scolaire 2019/2020.

La date de réception des offres a été fixée au vendredi 22 juin 12H. Deux entreprises de transport avaient demandé un dossier de candidature.

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour à 18H. Une seule entreprise a déposé une offre.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :**

- De valider le choix d'attribuer le marché pour l'exécution du service communal de transport scolaire N°30332, à compter du 03 septembre 2018
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

### **Tarifs Accueil Centre de loisirs (ALSH) 2018/2019**

Madame Pascale FALLOURD, 1ère adjointe chargée de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture rappelle au conseil municipal que les directives de la CAF imposent un barème encadré en fonction du quotient familial, non modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2018, aussi bien pour les enfants de la commune que pour les enfants extérieurs. Toutefois, conformément à la convention relative au versement de la subvention compensatoire, la Commune a la possibilité de faire évoluer les tarifs dans la limite de l'inflation annuelle, dans la mesure où les tarifs de la Commune atteignent les plafonds autorisés.

Pour mémoire : inflation 2014 : +0,5% / inflation 2015 : +0%/ inflation 2016 : +0,2%/ inflation 2017 : +1%

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :**

- De fixer les tarifs du centre de loisirs 2018/2019 conformément au tableau ci-après.

	Tranches	1	2	3	4	5	6
	Quotient Familial	0-500	501-600	601-655	656-720	721-810	811 et +
Petites vacances	Tarif pour une journée avec restauration	6,15	7,35	8,85	10,55	12,70	15,20
Mercredi demi-journée	Tarif	2,00	2,40	2,88	3,46	4,15	4,98
Restauration	Tarif	3,85	3,85	3,85	3,85	3,85	3,85
Mercredi journée avec restauration	tarif	7,85	8,65	9,61	10,77	12,15	13,81

### **Tarifs Garderie périscolaire et activité spécifique 2018/2019**

Madame Pascale FALLOURD, 1ère adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 juillet 2015, le prix de la garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2015 était fixé à :

- 2€ pour le tarif horaire
- 1€ pour la demi-heure

Depuis le 1er septembre 2018, la Commune de Saint Sernin du Bois doit appliquer pour la garderie périscolaire des tarifs modulés en fonction des ressources des familles. Cette tarification modulée doit prévoir au minimum deux tranches de ressources.

Il est proposé de fixer les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2017 de la façon suivante :

	<i>Tranches</i>	<i>1-2-3</i>	<i>4-5-6</i>
	<i>Quotient Familial</i>	<i>0-500</i>	<i>501-600</i>
<b>Garderie</b>	Heure	2,00 €	2,10 €
<b>Garderie</b>	Demi-heure	1,00 €	1,05 €
<b>Activité spécifique</b>	1h et 1/2	3,25 €	3,50 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2018 comme susmentionné.

### Marché de restauration scolaire

Madame Pascale FALLOURD, 1ère adjointe chargée de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture rappelle la délibération du 12 février 2018 autorisant la constitution d'un groupement de commande pour le marché pour la fourniture de repas dans le restaurant scolaire et le Centre de Loisirs, avec les communes du Creusot, de Montceau-les-Mines, Montchanin, Perrecy-les-Forges et Sanvignes-les-Mines ;

Elle rappelle également l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 22 juin 2018, indique que la ville du Creusot est coordonnateur du groupement et fait part de la procédure adaptée organisée par le groupement afin de désigner l'attributaire du marché à intervenir pour des prestations de restauration collective ;

Ainsi oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide, à compter de la rentrée 2018/2019, de passer un accord-cadre, sans montant minimum ni montant maximum, avec la société SOGERES (direction régionale grand est), sise 69365 LYON Cedex 07,
- Précise que les prix unitaires des repas sans le pain sont les suivants :
  - déjeuner maternelles : 3,028 € TTC
  - déjeuner élémentaires : 3,133 € TTC
  - déjeuner adultes encadrants : 3,313 € TTC
- Autorise la signature des documents afférents concernant l'exécution et le règlement de ce marché (avenants, acte de sous-traitance, cession de créance, ...).

### Tarifs repas du restaurant scolaire à compter du 1er septembre 2018

Madame Pascale FALLOURD, 1ère adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, rappelle au Conseil Municipal que le prix du repas au restaurant scolaire à compter du 1er septembre 2017 a été fixé par délibération du 20 juillet 2017.

Il est proposé de :

- Procéder à une légère augmentation à compter du 1er septembre 2018
- Fixer les nouveaux tarifs comme suit :
  - Repas enfant : 3.85€ et de procéder, au sein d'une même famille, à un abattement de 10% sur ce prix pour le deuxième enfant (soit arrondi à 3.45€) et de 20% sur le prix du repas pour le troisième enfant d'une même famille (soit arrondi à 3.10€)
  - Repas adulte : 4.80€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions susmentionnées.

## AFFAIRES FINANCIERES

### Subventions 2018 aux associations

Monsieur Bernard Bouiller, adjoint aux finances, rappelle au conseil municipal qu'un crédit de 12.000€ été ouvert lors de la séance budgétaire du 05 avril 2018. Une somme de 2.500€ a déjà été consommée le 14 mars 2018 suite à la décision du conseil municipal attribuant une subvention exceptionnelle à l'Amicale des St Sernin de S&L pour l'organisation du 8ième rassemblement des St Sernin-Cernin de France.

Le solde (9.500€), légèrement inférieur à l'autorisation budgétaire 2017, a vocation à être réparti en prenant en compte les demandes motivées des associations, les objectifs et les contraintes de la commune.

La démarche retenue les années précédentes a été reconduite pour 2018.

La commission des Finances a examiné dans sa séance du 18 juin 2018 les propositions faites par son président Jean Luc Druot au vu des dossiers soumis par les demandeurs (activité, compte de résultats, évolution de bilan, projets d'animation...).

La plupart des subventions « ordinaires » de fonctionnement attribuées les années passées ont été maintenues dans leur montant.

A la lecture du tableau ci-annexé, la commission des finances justifie ses propositions :

- **OMS** : Attribution d'une aide de 500€ pour l'organisation de la marche Le Creusot Autun en début d'année 2019.
- **La Saint Serninoise** : Soutien de l'association de pêche dans son implication en direction des jeunes de la commune. Cette activité devra être maintenue au cours des prochains mois et années.
- **La Prévention routière** : La somme de 60€ a été précisée par l'organisme.
- **L'Amicale des donneurs de Sang** : Réponse positive à la demande l'association.
- **L'OMC** : Compte tenu de la qualité du bilan de l'office d'une part, et des orientations préconisées par la commission au cours des années précédentes d'autre part, il est proposé d'attribuer à l'OMC une subvention de 1.500€.
- **Les Amis de St Sernin** : En plus de la subvention annuelle ordinaire de 300€, une aide exceptionnelle de 100€ est proposée pour l'organisation de l'exposition du 40<sup>ième</sup> anniversaire de l'association.
- **La Mémoire Fruitière** : En plus de la subvention annuelle ordinaire de 200€, une aide exceptionnelle de 100€ est proposée pour les travaux de l'abri de Jardin qui avait déjà bénéficié en 2017 d'un soutien de 500€, de même nature.
- **Le Tennis Club** : Une subvention de 400€ est mise en attente de réception du dossier complet de l'association.

Cette répartition permet de réserver un crédit budgétaire de 1.025€ afin de répondre à toute demande éventuelle exceptionnelle avant la fin de l'exercice.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :**

- De retenir les orientations de la commission des finances et d'attribuer les subventions 2018 conformément au tableau ci-après.

<b>Attribution des subventions aux associations</b>					
<b>Année 2018</b>					
		<b>2015 PM</b>	<b>2016 PM</b>	<b>2017 PM</b>	<b>2018</b>
USSS		3 250 €	3 250 €	3 250 €	3 250 €
Tennis Club		400 €	400 €	400 €	<i>En instance</i>
OMS		400 €	400 €	1 100 €	500 €
La Saint Serninoise (Amicale des pêcheurs)		70 €	160 €	160 €	250 €
Rugby Club St Firmin St Sernin Le Breuil		250 €	250 €	250 €	250 €
DDEN Creusot Montceau		20 €	20 €	20 €	20 €
Prévention routière		100 €	100 €	100 €	60 €
ADESS		277 €	250 €	250 €	250 €
Solidarités Services		80 €	80 €	80 €	<i>Pas de demande</i>
Les Papillons Blancs		100 €	80 €	80 €	80 €
Amicale des donateurs de sang		150 €	150 €	150 €	170 €
OMC		2 000 €	2 000 €	1 700 €	1 500 €
Les Bandalous à St Firmin				300 €	300 €
Ecole de musique Arpège		350 €	350 €	150 €	150 €
Comité des fêtes		300 €	300 €	300 €	300 €
Amis de St Sernin		300 €	300 €	300 €	400 €
Mémoire fruitière		200 €	200 €	700 €	300 €
Syndicat initiative (fleurissement)		200 €	200 €	295 €	295 €
<i>L'Amicale des St Sernin de S&amp;L</i>		<i>PM Attribuée par Conseil du 14 mars 2018</i>			<i>2 500 €</i>
		<b>8 447 €</b>	<b>8 490 €</b>	<b>9 585 €</b>	<b>10 575 €</b>

## **AFFAIRES GENERALES**

### **Avis sur le projet PLUI de la CCM**

- Par délibération du 26 avril 2018, la Communauté Urbaine Creusot-Montceau a arrêté le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme local d'habitat (PLUI-H) et ayant les effets d'un SCOT.
- Le Maire, Jean-Marc Hippolyte présente l'arrêt du projet

**Ainsi oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- Emettre un avis favorable, en précisant cependant les points suivants :

#### **PRESENTATION DU TERRITOIRE**

*Carte page 5 : indiquer Saint Sernin du Bois et non Saint Sernin*

#### **DIAGNOSTIC TRANSVERSAL**

##### **2.3 Les économies émergentes**

Un potentiel touristique encore sous exploité

Le territoire recèle une diversité d'atouts porteurs :

- un patrimoine industriel et minier ;
- quelques villages de caractère : Montcenis, Perrecy-les-Forges, Gourdon, ...  
*Manque Saint Sernin du Bois*

### JUSTIFICATIONS DU PROJET

#### 2-2 Aménagement commercial

Dans les pôles relais et pôles de proximité, l'offre s'est développée en un maillage plus fin pour desservir les habitants :

- Montchanin avec son centre-ville (environ 70 cellules) et son supermarché.
- Génelard avec son centre-ville (environ 25 cellules) et son supermarché auquel s'ajoute le supermarché limitrophe de Perrecy les Forges.
- Montcenis, Ecuisses, Marmagne (entre 15 et vingt cellules)

*Manque Saint Sernin du Bois*

### Bilan énergétique sur la période 2012 – 2017

Monsieur Gilbert Brochot, Conseiller délégué du développement durable, de l'environnement, du tourisme et de la communication présente le bilan énergétique de la commune sur la période 2012 - 2017

Ces bilans font ressortir une augmentation sensible des consommations énergétiques de notre patrimoine et des émissions de gaz à effet de serre associées.

Les résultats globaux corrigés du climat sont les suivants sur la période 2012 - 2017 :

- Consommations : + 3 %
  - Emissions de gaz à effet de serre : + 10 %
- Pour rappel, les objectifs nationaux inscrits dans la loi visent les valeurs suivantes à l'horizon 2050 : consommations ►- 50 % / Emissions de gaz à effet de serre ►- 75 %

Les dépenses ont quant à elles diminué pour atteindre - 11 % sur la même période. Cette économie financière qui peut paraître paradoxale est liée à 2 facteurs :

- La diminution des consommations d'électricité (patrimoine bâti et éclairage public) sur la période 2012 - 2017 (- 35 %)
- La baisse du prix du gaz et ceci particulièrement en 2015 et 2016.

### Synthèse patrimoine bâti

#### Evolution des consommations, des dépenses et des émissions de GES du patrimoine bâti

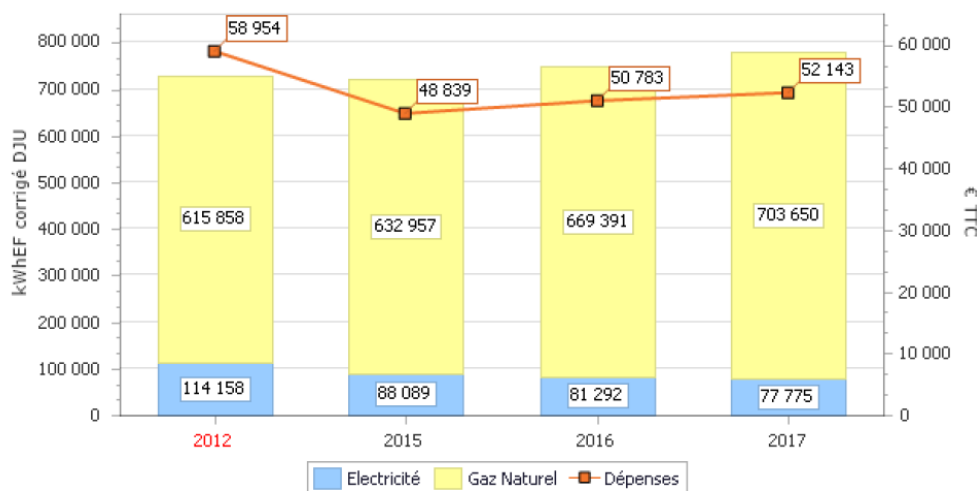


Figure 1 : Evolution des consommations corrigées DJU et dépenses du patrimoine bâti

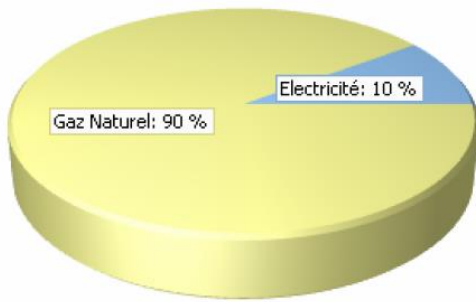


Figure 3 : Répartition des consommations corrigées DJU par énergie (2017)

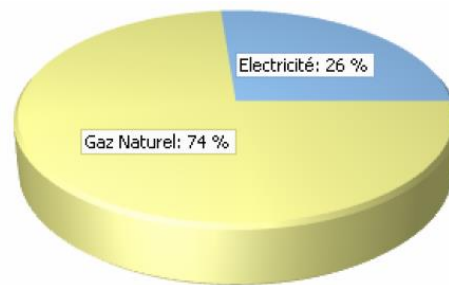


Figure 5 : Répartition des dépenses par énergie (2017)

Les résultats globaux corrigés du climat sont les suivants sur la période 2012 - 2017 :

Consommations : + 7 %

Emissions de gaz à effet de serre : + 12 %

Une analyse des causes, les hausses de consommation par rapport à l'année 2016 serait pertinente.

D'une manière générale, il paraît indispensable de travailler sur un programme d'actions à moyen terme permettant d'améliorer le niveau de performance de notre patrimoine bâti.

Sensibilisation des utilisateurs des bâtiments : il semblerait pertinent de parvenir à mobiliser les utilisateurs des bâtiments communaux autour de la thématique des économies d'énergie (agents techniques et administratifs, associations, enseignants...). La gestion rationnelle des équipements est un facteur prépondérant pour obtenir une amélioration. Des résultats très intéressants ont été obtenus dans certaines collectivités (surveillance des températures, extinction des éclairages, ajustement de la lumière artificielle en fonction de la lumière naturelle...).

L'ATD peut nous accompagner dans cette démarche au travers de l'animation d'une réunion de sensibilisation.

#### Gestion des systèmes de chauffage :

Il pourrait être pertinent de réfléchir à la mise en place d'une démarche de recensement et d'analyse de l'ensemble de nos systèmes. Ceci permettrait certainement de mettre en lumière des investissements peu coûteux au regard des économies d'énergie attendues (paramétrage des systèmes de régulation existants, vérification du fonctionnement des sondes extérieures si elles existent et mise en place de sondes le cas échéant, remplacement des systèmes de régulation obsolètes, remplacement des vannes trois voies défectueuses...). Dans tous les cas, l'ATD conseille fortement de paramétrer les valeurs suivantes pour le réglage des températures : 19,5°C pour la plage confort (+2°C dans l'école maternelle) et 14°C pour la plage réduit.

#### Synthèse éclairage public

Les consommations énergétiques ont atteint leur « rythme de croisière ». Les installations existantes ont été modernisées (lampes économes + horloges astronomiques + coupure en milieu de nuit).

Une diminution de 39 % des consommations est enregistrée sur la période 2012 - 2017. Notre réseau représente aujourd'hui 5 % de nos consommations totales d'énergie et 15 % du total de nos dépenses.

Ajustement des puissances souscrites :



Il serait judicieux d'effectuer un recensement des puissances installées sur chaque point de livraison afin d'ajuster au mieux les puissances souscrites dans nos contrats de fourniture d'électricité

#### Communication

En matière d'économies d'énergie, la communication est un vecteur essentiel. Elle permet d'une part de créer une dynamique collective et d'autre part de mettre en lumière la démarche engagée ainsi que les résultats obtenus. Une réflexion est à mener dans ce sens.

#### **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

Monsieur René PAULUS, 4ème adjoint, chargé de la voirie, des travaux, de l'accessibilité et des espaces publics, fait le tour des travaux réalisés sur la Commune depuis le dernier Conseil Municipal.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire,  
Jean-Marc HIPPOLYTE